

Appel du 2e Congrès de la fédération polonaise des jardins familiaux aux fédérations nationales des jardins familiaux

La fédération polonaise des jardins familiaux est une organisation sociétaria suprarégionale qui regroupe presque un million de jardiniers associés polonais et 5.000 ensembles de jardins familiaux. Dans notre organisation nous perpétuons la tradition centenaire du mouvement des jardins familiaux en Pologne. Nous sommes également membre de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux à Luxembourg, qui regroupe 15 organisations de jardins familiaux en Europe et au Japon.

Comme pour d'autres ligues nationales, les activités de la fédération polonaise des jardins familiaux (Polnischen Kleingärtnerverbandes -PKV) se basent sur la loi sur les jardins familiaux du 8 juillet 2005 réglementant le mouvement des jardins familiaux. Cet acte légal relativement récent a été adopté avec le soutien de toute l'organisation des jardiniers associés, avec plus de 230 000 signatures opposées sous le projet de loi. L'acceptation générale de la loi est due au fait qu'elle contient des solutions, qui allient la tradition de notre mouvement et les réponses aux niveaux défis, qui se posent pour les jardiniers associés. Pour cette raison l'adoption de cette loi a été largement applaudie par nos membres avec l'espoir d'un meilleur avenir pour les jardins familiaux en Pologne.

Malheureusement la loi sur les jardins familiaux a aussi, et ceci dès le début été attaquée par des cercles pour lesquels les jardins familiaux ne sont rien d'autres que des terrains occupés. La loi, qui contient un certain nombre de solutions protectrices contre la disparition des jardins familiaux pour des raisons commerciales, entrave de façon certaine la réalisation de cet objectif, visant à reprendre les terrains et à fermer les jardins familiaux qui s'y trouvent.

Jusqu'à présent les jardiniers associés polonais, regroupés dans l'organisation suprarégionale, ont pu défendre leur droit de manière efficace. Il y a juste deux ans, grâce à une vaste initiative du PKV, un projet de loi a été rejeté par le parlement. L'adoption de cette loi aurait eu comme conséquence une fermeture massive de jardins familiaux, la dissolution du mouvement des jardins familiaux et la soumission des jardiniers associés aux administrations publiques. Malheureusement nous devons aujourd'hui une nouvelle fois faire face à une attaque similaire. C'est la première fois dans l'histoire qu'une loi a été condamnée dans son entièreté par la Cour constitutionnelle. Un autre point significatif est également la contestation séparée de certaines de ses dispositions concernant la sécurité légale des jardiniers associés, c'est-à-dire le droit d'utiliser le terrain, la restriction au niveau de la fermeture des jardins respectivement le droit d'association dans une organisation souveraine

suprarégionale. Cette concrétisation de la plainte montre clairement sur quoi base l'attaque de la loi et quels sont les buts réels de cette initiative.

Le danger qui menace actuellement les jardins familiaux en Pologne doit être pris très au sérieux. Sans la protection garantie par la loi, ils deviendront rapidement la victime de cercles économiques influents. Malheureusement de nombreux hommes politiques en Pologne préconisent une vue à court terme, estimant que l'aspect économique prime voire est le seul aspect à prendre en considération. Le manque de compréhension pour le développement durable nécessaire des villes, dans lequel l'aspect économique doit aller de pair avec la protection de l'environnement et les besoins de la population, se reflète au mieux dans l'urbanisme. Une construction chaotique et dense, l'élimination des espaces verts et la disparition massive des jardins familiaux dans les plans d'urbanisme sont considérés par de nombreux cercles « progressistes » comme un signe de civilisation.

Jardiniers associés d'Europe!

Les participants au 2e congrès de la fédération des jardins familiaux de Pologne à Varsovie vous demandent de soutenir les jardiniers associés polonais dans la lutte pour sauvegarder leurs droits. Les 620.000 signatures, que nous avons rassemblées dans le cadre de l'action de protestation pour la protection de notre loi, sont ignorées par la plupart des politiciens polonais. Peut-être que vos voix peuvent avoir une plus grande influence. Une voix qui leur fait comprendre que les jardiniers associés polonais, en tant que membres d'une famille de jardiniers associés européenne solide ne sont pas seuls. Nous devons leur montrer ensemble que la tentative de faire disparaître les jardins familiaux est en contradiction flagrante avec les dispositions du Traité Européen qui exige une protection de l'environnement et une politique de développement durable tenant compte des besoins de la population.

Ensemble nous pouvons protéger les jardins familiaux en Pologne!

2e Congrès de la fédération des jardiniers associés polonaise

Varsovie, le 22 septembre 2011

